

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

**OBJET :**

**POLITIQUE DE LA  
VILLE –  
REVERSEMENT DE  
SUBVENTION AU  
CONSEIL CITOYEN**

L'an deux mil vingt et un,  
le : **Lundi 13 décembre**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2021.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSSIN, Mme Charlène  
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,  
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, M. Jean-Luc  
PAULHE, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI,  
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN,  
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe  
RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

**Absents ou excusés** : Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à  
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN qui a donné  
pouvoir à Mme Charlène RENARD, Mme Christine CHATEL qui a  
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Cédric  
COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, M. Thierry  
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle  
DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle  
CLOUCHÉ, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à  
M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Mireille NOGUET et M. Stéphane  
CLOUET.

Madame Isabelle CLOUCHÉ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 20 DEC. 2021

Publié

le : 20 DEC. 2021

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

En 2020, dans le cadre de la Politique de la ville, une subvention  
de 1 000 € a été accordée à la Ville de L'Aigle pour le projet  
« Fonds de Participation des Habitants ».

A travers cette subvention, il s'agit d'accompagner le Conseil  
Citoyen du quartier de La Madeleine dans la mise en place de  
nouveaux projets répondant aux besoins des habitants.

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est une  
enveloppe financière abondée dans le cadre du Contrat de ville.  
Le FPH est un outil au profit de la démocratie participative, il  
favorise l'émergence et l'accompagnement des initiatives des  
habitants du quartier prioritaire.

Les objectifs sont de :

- favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants,
- renforcer les échanges entre habitants dans une démarche collective et solidaire,
- promouvoir les capacités individuelles et collectives des habitants à s'organiser et à monter des projets,
- favoriser la réalisation de projets ponctuels d'habitants ayant un impact sur le quartier,
- développer l'animation, la solidarité et l'amélioration du cadre de vie,
- permettre une meilleure appropriation par la population des valeurs citoyennes, dans le respect des principes de laïcité et de neutralité,
- favoriser l'émergence de projets et l'accompagnement par la mutualisation des compétences entre associations et habitants.

La Ville de L'Aigle étant gestionnaire du fonds, le Conseil Citoyen du quartier de La Madeleine demande le versement de la subvention de 1 000 €.

Ce Fonds permettrait d'effectuer des animations pour célébrer les fêtes de fin d'année. Dans cette perspective, il est envisagé de créer deux jours d'ateliers avec les enfants pour réaliser des décorations de Noël. Enfin, pour renforcer le vivre ensemble, le Conseil Citoyen souhaite offrir des sachets de chocolats à tous les habitants du quartier.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention de 1 000 € au Conseil Citoyen du quartier de La Madeleine.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**